



# IDENTIFYING, ADVANCING AND REPORTING OECMs

Salah AMOKRANE

National Project Manager  
Algerian Cultural Parks Project (PPCA)  
Ministry of Culture - Algeria

[ppcamc2020@gmail.com](mailto:ppcamc2020@gmail.com)

***PRE-WORKSHOP CASE STUDY OF A POTENTIAL OECM  
The Case of Ahaggar Cultural Park***

WORKSHOP ON OTHER EFFECTIVE AREA-BASED CONSERVATION MEASURES IN NORTH  
AFRICA AND EASTERN MEDITERRANEAN. *Tunis, 10 and 11 February 2020*

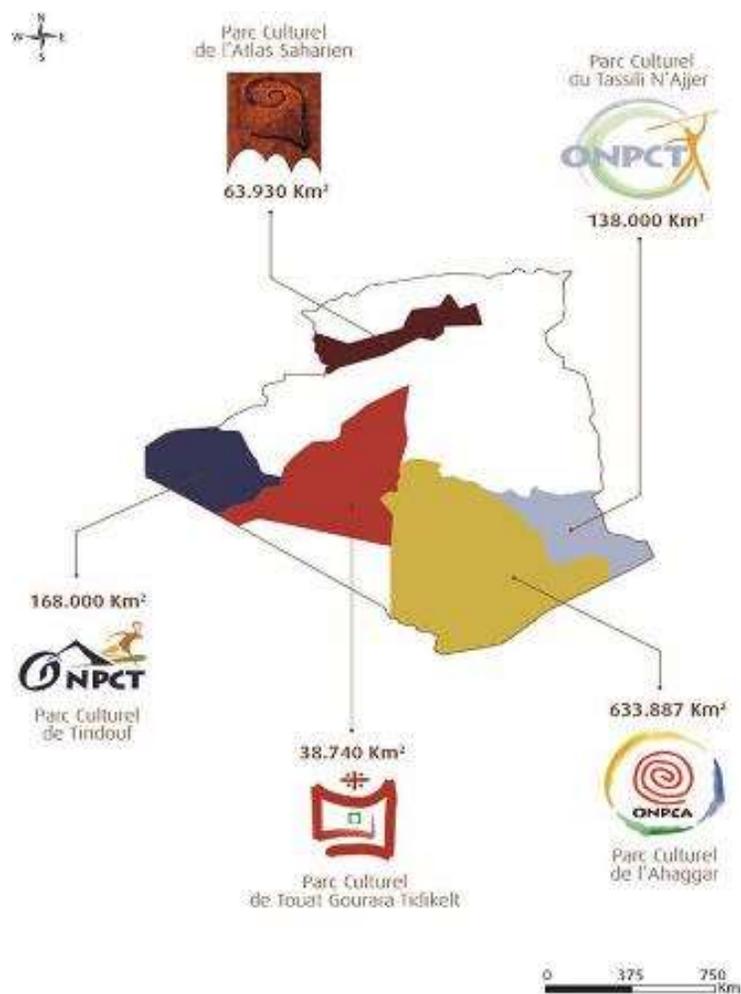
with the support of:



Convention on  
Biological Diversity



## Systeme des parcs culturels, sous tutelle du Ministère de la culture algérien,



Superficie totale presque 44% du territoire national



*Issekrassen, zone humide Ramsar, Parc culturel de l'Ahaggar*

# SITE DETAILS

*What is the name and location of the ‘potential OECM’?*

- **Name:** Parc Culturel de l’Ahaggar
- **Location:** Wilaya de Tamanrasset (Région Sud de l’Algérie)
- **Governance authority:** Office National du Parc Culturel de l’Ahaggar (ONPCA)



*Pernoptère d’Egypte,  
parc culturel de l’Ahaggar*



*Guépard (Acinonyx jubatus),  
parc culturel de l’Ahaggar.*



*Peinture rupestre , Tefdest ,  
parc culturel de l’Ahaggar*



*Moisson et battage de blé, femmes de  
Mertoutek , parc culturel de l’Ahaggar*

## Criterion A: NOT A PROTECTED AREA

*Is the area recognized as a protected area?*

- **Non** : les parcs culturels sont exclus du champs d’application de la loi n° 11-02 relative aux aires protégées.

<http://www.meer.gov.dz/a/wp-content/uploads/2019/04/Loi-11-02.pdf>

- **Concept de “Parc Culturel”** créé en vertu de la loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel,

<https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/textes-juridiques-patrimoine-culturel/loi-et-textes-d-application>



Vue sur le massif du **SERKOUT**, sanctuaire de la diversité biologique d’intérêt mondial, parc culturel de l’Ahaggar,



## Criterion A: NOT A PROTECTED AREA

*Is the area recognized as a protected area?*

- **Modèle d'appréhension de la conservation territoriale fondamentalement différent des AP :**
  - Le parc culturel est un espace d'indissociabilité du naturel et du culturel. Il est observé et appréhendé dans une perspective écologique et culturelle (éco-culturelle) en tant qu'objet culturel (...) un produit historique des interrelations entre les populations, leurs activités, leurs représentations mentales et l'environnement qu'elles partagent.
  - Il est le lieu où se combinent et se juxtaposent les territorialités administratives et historiques, celles qui perpétuent les traditions et les cultures ancestrales.

<https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/textes-juridiques-patrimoine-culturel/etablisements/office>



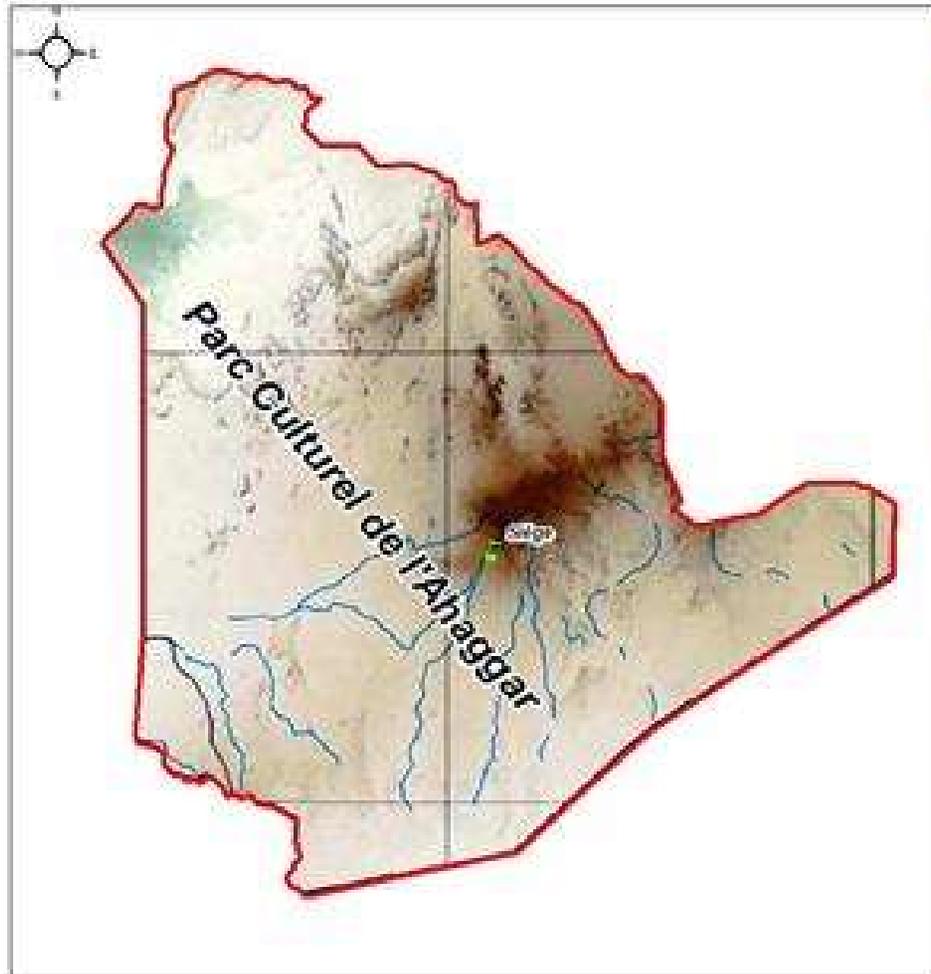
## Criterion B: Governance and Management

### B1. GEOGRAPHICALLY DEFINED

*What are the area's boundaries, or  
How will you ascertain the area's boundaries?*

- La délimitation du Parc Culturel de l'Ahaggar est fixée par décret exécutif (n°87-231).
- Couvrant une superficie de 633 887 km<sup>2</sup>, les limites physiques du parc seront matérialisées par des panneaux signalétiques appropriés. L'accès à l'intérieur du parc s'effectue par douze (12) postes de contrôle et de surveillance (postes portes ).





Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie

### Parc Culturel de l'Ahaggar

Echelle: 0 45 90 135 180 225 270 315 360 Km

**Légende**

- Siège de l'ICRPCA
- ▭ Limite du Parc Culturel de l'Ahaggar

Projection: WGS 84





## Criterion B: Governance and Management

### B2. GOVERNED

*Who are the governance authorities? Are they government, private or Indigenous peoples/local communities?*

*Do they have rights to govern the area, or are the governance, land and/or natural resource rights contested?*

*Is the area equitably managed? Are any rightful governance authorities being marginalized?*

- L'entité gestionnaire est l'**Office national du parc culturel de l'Ahaggar (ONPCA)** : établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministère de la Culture, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
- Un arsenal réglementaire constitué d'un statut particulier, un organigramme de gestion et une classification de postes d'encadrement cadre la gestion administrative de l'Office national du parc culturel de l'Ahaggar.





## Criterion B: Governance and Management

### B2. GOVERNED

*Who are the governance authorities? Are they government, private or Indigenous peoples/local communities?*

*Do they have rights to govern the area, or are the governance, land and/or natural resource rights contested?*

*Is the area equitably managed? Are any rightful governance authorities being marginalized?*

L'ONPCA est une **autorité gestionnaire des patrimoines naturels et culturels des territoires du parc**, il est habilité, à ce titre, de :

- **Interdire, autoriser et/ou réglementer les activités au sein des zones de protection** des territoires du parc (activités pastorales, artisanales, touristiques, cinématographiques, évènementielles, de recherche ...),
- Superviser l'évaluation des impacts relatifs aux projets de développement, d'infrastructures, d'installations et tous travaux et programmes de construction et d'aménagement dans les zones de protection.
- L'Office, doit être consulté dans la désignation des carrières et sablières.



## Criterion B: Governance and Management

### B2. GOVERNED

*Who are the governance authorities? Are they government, private or Indigenous peoples/local communities?*

*Do they have rights to govern the area, or are the governance, land and/or natural resource rights contested?*

*Is the area equitably managed? Are any rightful governance authorities being marginalized?*

- L'ONPCA assure ses missions dans une logique de fédération intersectorielle et par l'adoption de l'**approche de gestion collaborative** des sites d'intérêt (Accords de Gestion Collaborative).
- L'administration de l'ONPCA est dotée d'un **Conseil d'Orientation intersectoriel** constitués des membres de l'exécutif du niveau local, des représentants des collectivités locales et de toute personne susceptible de l'éclairer dans ses travaux et d'un comité scientifique Présidé par le directeur de l'ONPCA.

## Criterion B: Governance and Management

### B3. MANAGED

*What are the management objectives?*

*How are the management objectives contributing to the conservation of biodiversity?*

- L'ONPCA a pour objectifs de gestion la **protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine éco culturel.**



Documentation de l'art rupestre , parc culturel de l'Ahaggar



Suivi de la faune , parc culturel de l'Ahaggar



## Criterion B: Governance and Management

### B3. MANAGED

*What are the management objectives?*

*How are the management objectives contributing to the conservation of biodiversity?*

- Le réseau des parcs culturels est partie prenante de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité. La conservation de la biodiversité est améliorée par :
  - La protection du parc culturel contre toute intervention susceptible d'altérer son aspect ou d'entraver son évolution naturelle ;
  - Les **inventaires**, les **études de conservation** et la **surveillance/contrôle** du patrimoine éco-culturel ;
  - L'élaboration du **Plan Général d'Aménagement** (PGA) du parc : instrument de planification qui réalise la cohérence territoriale des dimensions culturelles et naturelles ;
  - La **gestion collaborative** et l'application de la réglementation concernant l'utilisation et l'exploitation du patrimoine éco-culturel ;
  - L'aménagement, la sécurisation et la mise en valeur du patrimoine éco-culturel du parc culturel ;
  - La **sensibilisation** et la **communication** au patrimoine éco-culturel.





# Criterion B: Governance and Management

## B3. MANAGED

*What are the management objectives?*

*How are the management objectives contributing to the conservation of biodiversity?*



Composante 1- intervention au niveau du système

Composante 2- intervention au niveau des sites

Composante 3 – Réduction des pressions sur les écosystèmes



## Criterion C: Effective and sustained conservation

### C1. BIODIVERSITY VALUES

*How will you assess the biodiversity values of the area?*

- Le parc culturel abrite une biodiversité d'intérêt mondial. L'évaluation de sa valeur s'est concrétisée par **l'étude du profil éco-culturel** du parc, la mise en place du **système de suivi régulier de suivi du patrimoine naturel** et la **documentation des savoirs et savoir-faire traditionnels** en lien avec l'utilisation rationnelle des ressources.





## Criterion C: Effective and sustained conservation

### C1. BIODIVERSITY VALUES

*What kinds of biodiversity values does the area have? (Please see next page)*

- Une diversité d'écosystèmes remarquable : les regs, les hamadas, les massifs montagneux, les ergs, les cordons dunaires, les agro écosystèmes, les oueds et gueltats.
- Sites RAMSAR : Afilal et Issakarassen.
- Flore : 324 espèces végétales dont près de 50% de type endémique et 32 espèces protégés (Cyprès du Tassili, Pistachier de l'Atlas, Olivier de Laperrine, Acacia sp .....
- Avifaune : 162 espèces dont 14 endémiques à la région, 53 protégés et 4 inscrites à la liste rouge UICN.
- Mammifères : 34 espèces dont 24 protégées (Guépard Saharien, Mouflon à manchettes, Gazelle.....
- 29 espèces de reptiles, 2 espèces d'amphibiens.



## Criterion C: Effective and sustained conservation C2,3,4. Effective Conservation

*How are internal threats addressed? How are external threats addressed?*

- Par la mise en place d'un plan de surveillance et de contrôle (répartition des postes et des équipes de surveillance et de contrôle ; planification de la surveillance), et l'instauration d'un système de suivi régulier du patrimoine écoculturel,
- Par l'étude diachronique de l'évolution des principaux écosystèmes.

*Is the management regime intended to be sustained over the long-term, or subject to change?*

- Le système de gestion cible des objectifs à courts, moyens et longs termes et soumis à révision périodique.

*Is the area large enough on its own, or as part of an established and integrated conservation network, to conserve biodiversity in-situ over the long term?*

- *Oui,*

*Is the management regime in place year-round, or on another basis?*

- Le parc culturel de l'Ahaggar est doté de plan de gestion. Un premier plan d'action (gestion) pour la biodiversité est mis en œuvre entre 2010-2017. Ce plan est objet de révision pour la période 2021-2025. L'exécution des différents plans est déclinée en plans d'actions annuels, soumis à des évaluations cycliques (annuellement).

*Is the biodiversity outcome being monitored?*

- *Oui, avec une évaluation des bilans et des rapports annuels.*



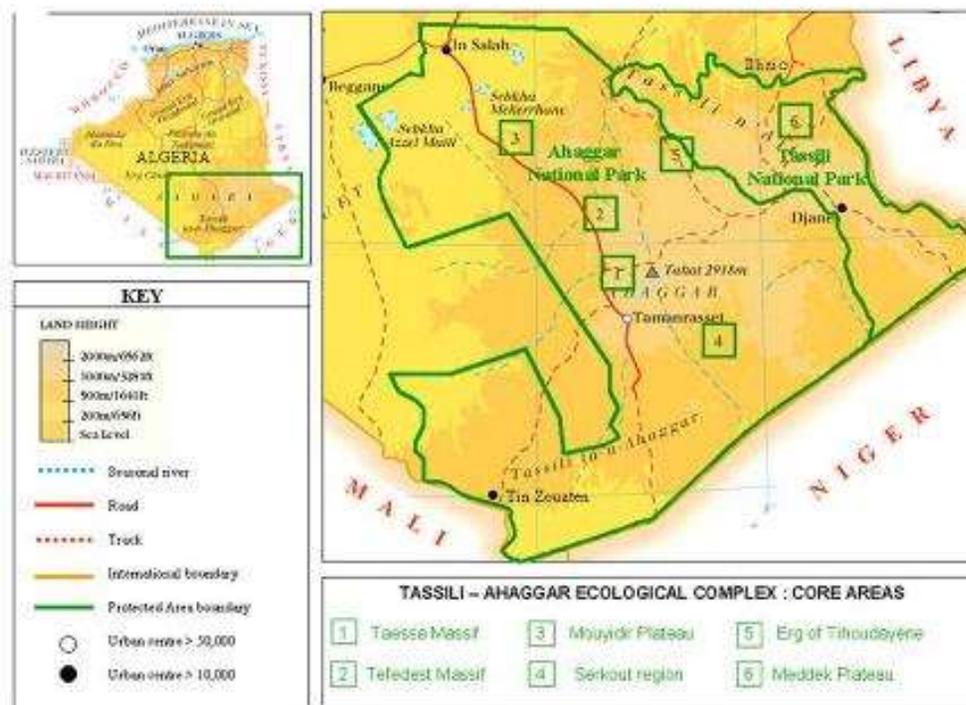
## Criterion C: Effective and sustained conservation C2,3,4. Effective Conservation

*Is the biodiversity outcome being monitored?*

### Système de suivi du patrimoine naturel

► 04 sites prioritaires  
Identifiés sur la base  
d'études préliminaires.

► Unités territoriales  
de gestion respectant  
les « continuités  
éco-culturels ».



with the support of:



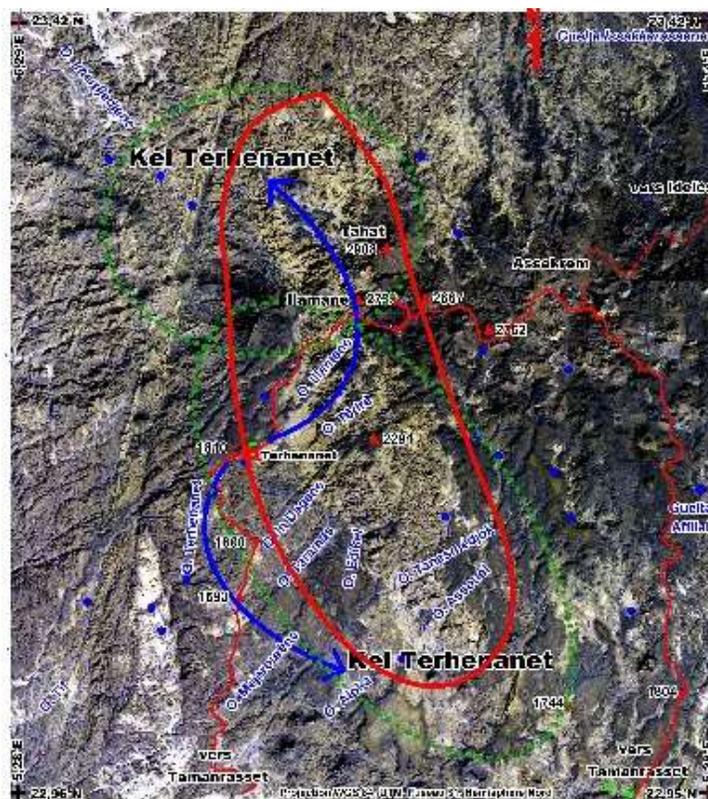
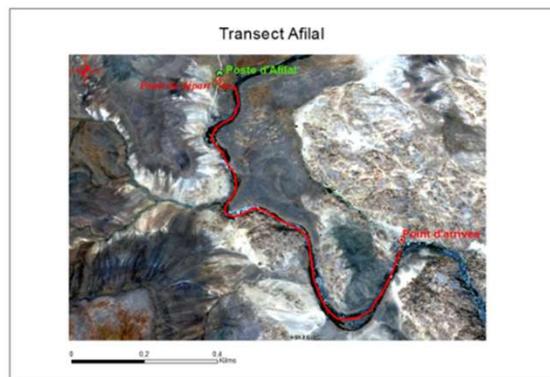
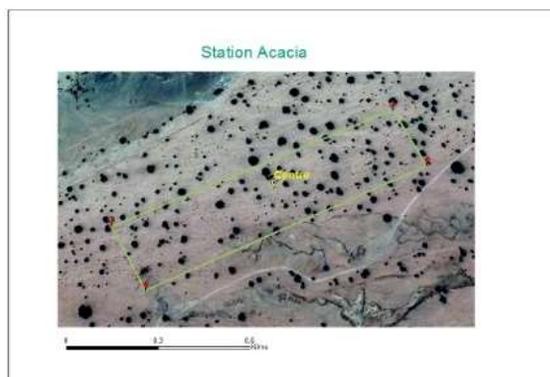
Convention on  
Biological Diversity



# Criterion C: Effective and sustained conservation C2,3,4. Effective Conservation

*Is the biodiversity outcome being monitored?*

- ▶ Transects et stations de suivi / site



with the support of:



Convention on  
Biological Diversity

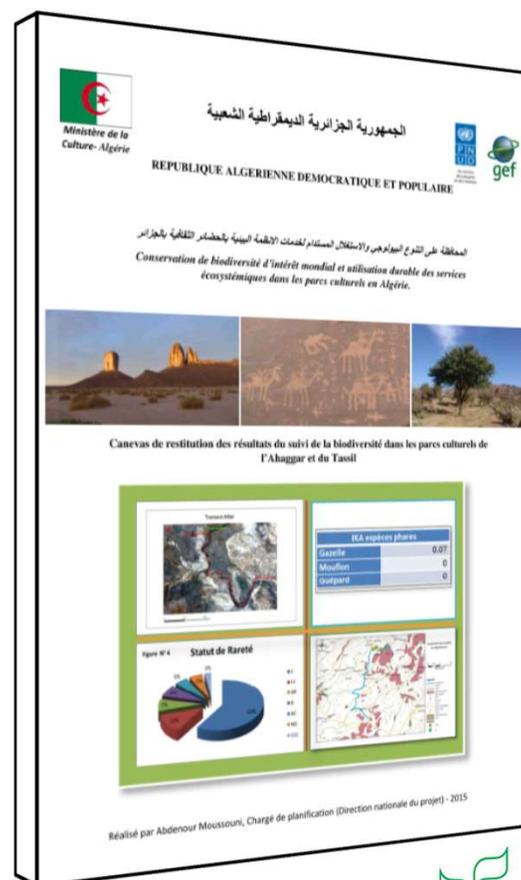
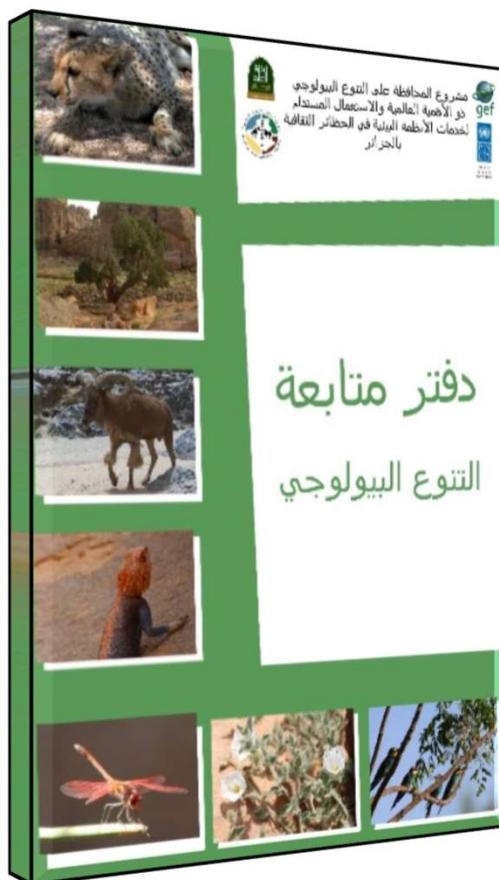


# Criterion C: Effective and sustained conservation

## C2,3,4. Effective Conservation

*Is the biodiversity outcome being monitored?*

Carnets d'observation, d'inventaire et d'expression des résultats



with the support of:



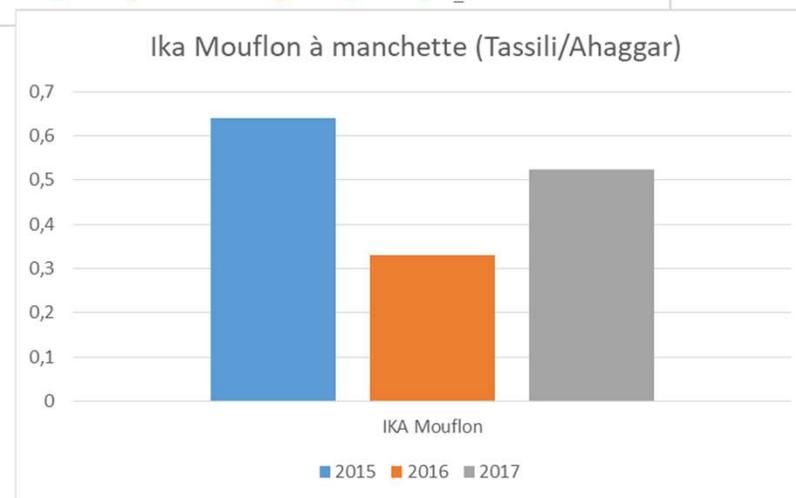
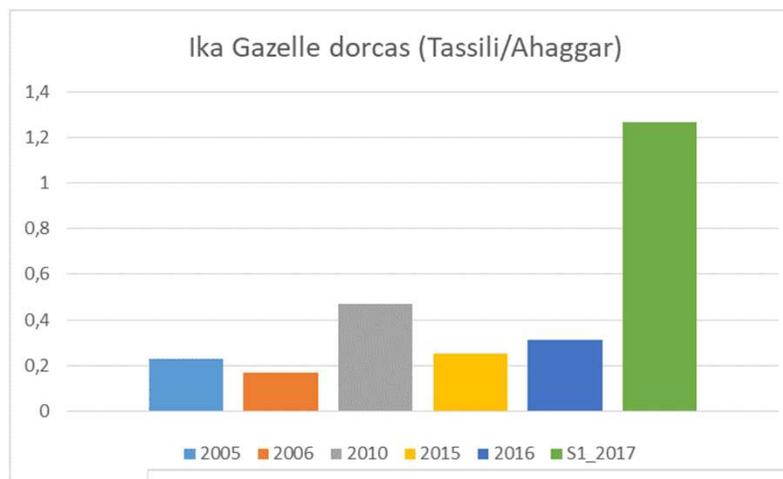
Convention on  
Biological Diversity

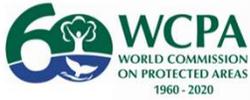


## Criterion C: Effective and sustained conservation C2,3,4. Effective Conservation

*Is the biodiversity outcome being monitored?*

► **Suivi des espèces phares du patrimoine éco-culturel / IKA**





# Criterion C: Effective and sustained conservation C2,3,4. Effective Conservation

- **Suivi de l'état écologique des zones humides**



Paramètres  
hydrographiques

Evolution des  
indices biotiques

Evolution  
du profil  
physicochimique

with the support of:



Convention on  
Biological Diversity



## Criterion D: Effective and sustained conservation

### D1. Associated Functions

*Are there any associated ecosystem functions and services?*

- Oui, les quatre services écosystémiques.

*Are there any spiritual, socio-economic or other values associated with the area?*

- Oui.



Forum de discussion avec la population locale, parc culturel de l'Ahaggar



Caravane, transport adapté pour la population du parc culturel de l'Ahaggar

# Criterion D: Effective and sustained conservation

## D1. Associated Functions

- **Valorisation du service écosystémique culturel : Chartes éthiques de tourisme durable.**





### CHARTRE ÉTHIQUE DE TOURISME DURABLE DANS LE PARC CULTUREL DE L'AHAGGAR



La charte éthique de tourisme dans le parc culturel de l'Ahaggar s'inscrit dans les priorités nationales telles que sont explicitées dans le SNAT 2030, et conformément aux recommandations de l'Agenda 21, adoptées lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et par le programme d'actions pour le Développement Durable.

Elle suit les principes énoncés par la Charte Mondiale du Tourisme Durable élaborée en 1995.

Elle suit également les principes de la charte internationale du tourisme culturel « Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif » adoptée par ICOMOS à la 12<sup>ème</sup> Assemblée Générale au Mexique, en octobre 1999, qui stipule que « le tourisme national et international est l'un des principaux véhicules des échanges culturels. La protection du patrimoine doit offrir des opportunités sérieuses et bien gérées aux membres des communautés d'accueil et aux visiteurs pour expérimenter et comprendre le patrimoine et la culture des différentes communautés » (principe 1er).

Elle est en droite ligne de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies n° 69/233 du 19 décembre 2014 sur la « promotion du tourisme durable et notamment l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement ».

Elle respecte les principes de la déclaration de Casablanca du 11 juillet 2016 sur « le tourisme et les changements climatiques », notamment « la compréhension que le climat subit des changements qui se traduiront par des phénomènes naturels extrêmes et d'effet graduel qui impacteront aussi bien l'activité touristique que les populations locales ».

Elle consécra les efforts consentis par le projet « conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie » dans le domaine du tourisme durable, notamment ceux ayant abouti à l'élaboration d'un plan et d'une stratégie d'écotourisme dans les parcs culturels de l'Ahaggar et du Jassir et Agjer, assortis de projets pilotes d'écotourisme.

**Objectifs :**

L'objectif de la charte « éthique de tourisme » est d'associer dans le territoire du parc culturel de l'Ahaggar les pratiques d'un tourisme respectueux des patrimoines naturels et culturels matériels et immatériels, et visant l'éco-développement socioéconomique qui améliore les conditions de vie des populations locales. Elle s'adresse aux capitaines et professionnels publics et privés du monde du tourisme, aux associations et aux touristes eux-mêmes et à la population du parc culturel de l'Ahaggar.

**Les engagements des agences de voyages :**

- Veiller à ce que l'exploitation des circuits ouverts à la visite soit en conformité avec les prescriptions techniques de l'office national du parc culturel de l'Ahaggar ;
- Respecter les valeurs authentiques et les traditions en donnant aux visiteurs des informations authentiques ;
- Respecter la capacité de charge des sites naturels et culturels en conformité avec les prescriptions de la direction de l'office national du parc culturel de l'Ahaggar ;
- Veiller à la protection de la biodiversité et le respect du patrimoine archéologique ;
- Participer à la promotion, la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel (matériel et immatériel) et naturel local : espèces endémiques, traditions, patrimoine archéologique, contes et légendes, savoirs locaux, etc.
- Favoriser la prospérité et l'équité sociale en développant les circuits et les activités qui augmentent la proportion des dépenses touristiques en faveur des populations locales.

**Les engagements des opérateurs hôteliers :**

- Fournir des prestations de bonne qualité à même de satisfaire les visiteurs ;
- Eviter et combattre les pratiques déloyales en matière de concurrence, de prix et de services ;
- Préserver les ressources naturelles en privilégiant les pratiques d'économie de l'eau et des énergies renouvelables ;
- Valoriser les produits locaux (plats traditionnels, objets d'artisanat, etc.) ;
- Veiller à ce que toutes les ordures non biodégradables accumulées pendant la prise en charge des touristes soient traitées par les systèmes de gestion mis en œuvre par les services publics (système de gestion des déchets municipaux).

**Les engagements des opérateurs restaurateurs :**

- Fournir des prestations de bonne qualité à même de satisfaire les visiteurs ;
- Eviter et combattre les pratiques déloyales en matière de concurrence, de prix et de services ;
- Préserver les ressources naturelles en privilégiant les pratiques d'économie de l'eau et des énergies renouvelables ;
- Eviter l'utilisation du charbon de bois, notamment celui issu des espèces protégées (Acacia, etc.) ;
- Valoriser les produits locaux (plats traditionnels et gastronomie locale, objets d'artisanat, etc.) ;
- Veiller à ce que toutes les ordures non biodégradables accumulées pendant la prise en charge des touristes soient traitées par les systèmes de gestion mis en œuvre par les services publics (système de gestion des déchets municipaux).



**L'ÉCOTOURISME DANS LES PARCS CULTURELS ALGÉRIENS**

**PROTÈGE LA BIODIVERSITÉ,**

**VALORISE LE PATRIMOINE**

**DÉVELOPPE LES TERRITOIRES**

Elle réitère que la contribution active du tourisme au développement durable passe inévitablement par des impératifs de solidarité, de respect mutuel et de participation de tous les acteurs, notamment les populations locales.

Elle confirme que le tourisme à encourager dans le territoire du parc culturel de l'Ahaggar répond aux impératifs de gestion, préservation et valorisation des patrimoines conformément au statut du parc culturel de l'Ahaggar.

Ce tourisme pourra s'inspirer des principes fondamentaux de l'écotourisme proposés par la Société Internationale d'Écotourisme (IIES) comme suit :

- Participer à la prise de conscience des enjeux culturels et environnementaux du site visité ;
- Apporter des expériences positives pour le visiteur et pour les populations hôtes ;
- Apporter des financements directs nécessaires à la préservation de l'environnement ;
- Générer des retombées économiques pour les populations locales.

**Engagements :**

Les partenaires du tourisme sont conscients que l'activité touristique dans le territoire du parc culturel de l'Ahaggar doit respecter les impératifs édictés par les différentes réglementations particulières à ce territoire classé en vertu de la Loi 98-04 relative à la protection du patrimoine.

**Les engagements opérateurs de tourisme et leurs clients (co-responsabilité) :**

- Développer une politique de communication et de sensibilisation afin de :
  - préserver la propreté des sites ;
  - favoriser l'utilisation d'emballages biodégradables ;
  - éviter les pressions sur les zones vulnérables ;
  - éviter de prendre des espèces animales ou végétales ;
  - éviter de ramasser des pièces archéologiques ;
  - éviter de cueillir des fleurs sauvages ;
  - préférer l'achat de souvenirs issus de l'économie et l'artisanat local et ainsi faire profiter les habitants des bénéfices du tourisme.
- Respecter la réglementation du parc en matière de préservation des patrimoines culturels et naturels ;
- Respecter les us et coutumes et l'intégrité physique des personnes en contact avec eux.

**Effets de la charte « éthique de tourisme »**

- Cette charte est un gage de qualité pour son signataire qui pourra la faire valoir comme élément de promotion de son activité ;
- Cette charte est une propriété de l'office national du parc culturel de l'Ahaggar ;
- Cette charte est établie avec l'appui et consentement de la direction de tourisme et artisanat de la wilaya de Tamansasset.

**Les signataires**

**Association des agences de voyage de la Wilaya de Tamansasset**  
Représentée par son président Mr. L'aboune FIDARER ;

**Direction du Tourisme et de l'Artisanat de la wilaya de Tamansasset**  
Représentée par son directeur Mr. Abdelmalik MOULAY ;

**Office national du parc culturel de l'Ahaggar**  
Représenté par son directeur Mr. Hamoud AMERZAGH ;

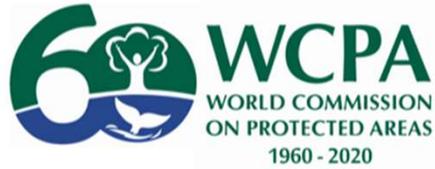
**Projet des parcs culturels algériens**  
Représenté par son directeur national Mr. Salah AMOKRANE







المجلس الوطني للسياحة  
 وزارة السياحة الجزائرية  
 Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et valorisation durable des services écosystémiques  
 Office National du Parc  
 Culturel de l'Ahaggar



## PART B

# CONSENT

WORKSHOP ON OTHER EFFECTIVE AREA-BASED CONSERVATION MEASURES IN NORTH AFRICA AND EASTERN MEDITERRANEAN. *Tunis, 10 and 11 February 2020*

with the support of:



Convention on  
Biological Diversity





# CONSENT TO BECOME A CANDIDATE OECM

*If the area meets the criteria of a ‘potential OECM’, how will you engage with the legitimate governance authority/ies to discuss OECMs and whether they would like to be involved in an assessment of their area?*

**TO BE DISCUSSED IN THE WORKING GROUPS**